

MODALITES DE RECOURS

1. Les décisions non disciplinaires du District de la Côte d'Azur peuvent être frappées d'appel dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple : une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Lorsque l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai d'appel est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée.

- soit le jour de la transmission par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception).

- soit le jour de la publication de la décision sur le journal officiel ou sur Internet.

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

2. L'appel est adressé à la Commission Générale d'Appel par lettre recommandée, télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé de la messagerie ouverte auprès de la Ligue de la Méditerranée.

A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

3. La commission compétente transmet, par tout moyen, la copie de cet appel aux parties intéressées.

4. Tout appel entraîne la constitution de frais de procédure.

Procès-verbal N°08 Réunion du 14 novembre 2024

Président : M. Patrick AMESLON

Présent : M. Jean-Louis REBAUDO

MATCHS REPORTÉS :

COUPE U18 :

US BIOT 1 / ESSNN 1

AS CANNES 1 / GJO ANTIBES JLP 1

Initialement prévues le 24.11.24 sont reprogrammées au 22.12.24 suite à la qualification des clubs en Gambardella.

COUPE U14 :

RÉSULTATS DU 1^{ER} TOUR DE CADRAGE DU 10 NOVEMBRE 2024 (sous réserve d'homologations)

FC FOURNAS 1
ASCCF 1

0F- 3
5 - 0

ESSNN 1
E. MENTON 1

FSCS 1	0 - 24	VSJBFC 1
ASRCM 1	2 - 2	US PEGOMAS 1
	(TAB 3-2)	
FCLC 1	0 - 2	USCA 1
ECMV 1	2 - 1	AS VENCE 1
TRINITE 1	1 - 18	FC CARROS 1
GAZELEC 1	1 - 9	FC CIMIEZ 1
ST LAURENTIN 1	3 - 8	AS ROQUEFORT
REV. ST ISIDORE 1	3 - 2	GJF ELTL FAL21

TIRAGES DES 16^{ème} DE FINALES :

La commission a procédé ce jeudi 14 novembre à 14h30 au siège du District le tirage des 16^{ème} de finales qui se disputeront le 24 novembre prochain :

CAVIGAL 2	/	US VALBONNE 2
ES CONTES 1	/	FC BEAUSOLEIL 1
AS FONTONNE 2	/	FC MOUGINS 2
FC CIMIEZ 1	/	RC P GRASSE 1
ROSM 1	/	REV.ST ISIDORE 1
ASCCF 1	/	USRVN 1
AS ROQUEFORT 1	/	ASTAM 1
OSCC 1	/	AS CANNES 2
USCBO 1	/	CASE1
VSJBFC 1	/	SC MOUANS SARTOUX 1
US BIOT 1	/	ECMV 1
FC CARROS 1	/	VLF1
USCA 1	/	ASRCM 1
FC ANTIBES 1	/	ESCR 2
ESSNN 1	/	ES BAOUS 1
FCGJ 1	/	GjO ANTIBES JLP 1

Le Président de séance :
M. Patrick AMESLON

Le Secrétaire de séance :
M. Jean Louis REBAUDO